

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 7 mars 2016 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond et M. Jean-René Martin. Le maire M. Neil Gagnon et le conseiller M. Yvan St-Amour ont motivé leur absence. En l'absence du maire, c'est le maire suppléant qui préside la séance.

2016-03-R5021 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2016-03-R5022 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 1^{er} février 2016
- 0.4 Période de questions

Transport

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 M. Gilles Patry – Demande ouverture chemin privé

Administration générale

- 100.1 Dossiers des taxes à recevoir – au 31 mars 2016
- 100.2 Ville de Gracefield – Demande appui- Rivière Gatineau
- 100.3 Ville de Gracefield – Demande appui- Postes Canada
- 100.4 Préfet de Thérèse-de-Blainville – Demande appui Mois de la Jonquille
- 100.5 Maison de la Famille – Campagne de financement annuel
- 100.6 Fondation des maladies du cœur – Demande de don

Conseil municipal

- 110.1 CSHBO – Monia Lirette – Demande appui au système d'éducation public québécois

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer au 29 février 2016

Sécurité publique

- 200.1 Ministère sécurité publique – Aide financière ch. Montcerf
- 200.2 Demande Mutuelle des municipalités – Schéma couverture de risque
- 200.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Rapport annuel d'activité

Environnement

Aménagement et urbanisme

- 600.1 CPTAQ. – Demande Aliénation lots 2 982 980 et 2 982 981

Loisirs, culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçue

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2016-03-R5023 Demande ouverture chemin privé

ATTENDU QUE M. Gilles Patry a fait parvenir une demande à la municipalité de faire ouvrir la rue en face de sa résidence située au 24 Montée Leclair;

ATTENDU QUE cette partie de ce chemin est privé et que le contrat d'ouverture des chemins d'hiver stipule que l'ouverture de ce chemin doit arrêter après le 17 montée Leclair pour la virée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que si M. Patry désire faire ouvrir cette partie, le chemin devra être mis aux normes de la municipalité selon notre réglementation, qu'il soit cadastré et transféré par notaire à la municipalité pour qu'ensuite ce chemin soit ouvert par notre contracteur.

Adoptée.

2016-03-R5024 Taxes à recevoir

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les taxes à recevoir des dossiers suivants soient remis à notre avocat pour recouvrement s'ils ne sont pas payés au 31 mars 2016.

| No: matricule | Total à recevoir | No : matricule | Total à recevoir |
|---------------|------------------|----------------|------------------|
| 4242-31-1701 | 3 100.10 \$ | 4442-31-0188 | 5 135.38 \$ |
| 4442-27-0475 | 770.67 \$ | 4445-59-1685 | 309.79 \$ |
| 4442-17-8627 | 355.83 \$ | 4443-63-0511 | 2 668.26 \$ |
| 4141-79-4226 | 5 981.99 \$ | 4440-32-8218 | 1 630.65 \$ |
| 4142-49-6484 | 1 670.30 \$ | 4440-43-7036 | 104.45 \$ |
| 4242-01-5265 | 2 540.50 \$ | 4442-16-8978 | 971.29 \$ |
| 4245-16-4926 | 1 548.67 \$ | 4441-21-2252 | 1 700.62 \$ |
| 4540-28-4343 | 2 170.72 \$ | 4441-00-0951 | 3 296.23 \$ |
| 4540-27-3603 | 440.34 \$ | 4440-87-2184 | 595.09 \$ |
| 4447-65-1651 | 6 452.62 \$ | 4440-78-8352 | 15 525.24 \$ |

Adoptée.

2016-03-R5025 Appui Gracefield – Rivière Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a adopté une résolution #2016-01-051 en janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution vise à demander au ministère de la Sécurité publique de prendre en charge la gestion de la rivière Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de la rivière Gatineau est à la hausse depuis quelques semaines et occasionne des inquiétudes pour les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la demande de la Ville de Gracefield dans leur demande auprès du Ministère de la Sécurité publique de prendre en charge la gestion de la rivière Gatineau.

Adoptée.

2016-03-R5026 Appui Gracefield – Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a adopté une résolution #2016-01-057 en janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution vise à demander à Postes Canada d'amalgamer ses territoire postaux avec les limites territoriales municipales;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ne reçoivent pas leurs correspondances à leurs adresses physiques et sont desservis par des bureaux postaux autres que ceux où ils résident ;

CONSIDÉRANT QUE certains résidents de la municipalité d'Egan-Sud vivent la même problématique ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la demande de la Ville de Gracefield dans leur demande auprès de Postes Canada d'amalgamer ses territoires postaux avec les limites territoriales municipales.

Adoptée.

2016-03-R5027 Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

ET QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société du cancer.

Adoptée.

2016-03-R5028 Campagne de financement – Maison de la famille - Magasin partage 2016-2017

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 20\$ chacun sauf M. Bernatchez qui désire prioriser la fondation des maladies du cœur pour un total de 120.00\$ à la Maison de la famille.

Adoptée.

2016-03-R5029 Fondation Maladies du coeur

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 40\$ du budget de M. Bernatchez et de 20\$ chacun des autres membres du conseil pour un total de 160.00\$ à la fondation des maladies du cœur.

Adoptée.

2016-03-R5030 Appui au système d'éducation public québécois

ATTENDU QUE la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais (CCSO) est un organisme régional reconnu par la Fédération des commissions scolaires du Québec et composé des présidentes et présidents des quatre (4) commissions scolaires francophones de l'Outaouais soit Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'action de la CCSO repose sur l'engagement actif des 4 présidentes et présidents à assurer que les élus scolaires de l'Outaouais puissent jouer pleinement leur rôle de représentants de la population tant les élèves, les parents, les contribuables que les organismes du milieu ;

ATTENDU QUE la CCSO a également pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et plus particulièrement de l'école publique et qu'à cet égard, elle est en appui à ses commissions scolaires membres qui veillent à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ;

ATTENDU QUE la CCSO travaille activement avec les commissions scolaires à la promotion du développement social, culturel et économique de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la CCSO reconnaît qu'une structure démocratique en éducation permet aux citoyens en général, et aux parents en particulier, d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions prises à l'égard des élèves du Québec ;

ATTENDU QUE le budget global des commissions scolaires francophones de l'Outaouais se chiffre à plus de 460 millions \$ et constitue de ce fait un maillon des plus importants à l'essor économique de la région ;

ATTENDU QUE de par leur mandat de premiers administrateurs les élus scolaires de l'Outaouais ont su maintenir en dessous de 5% les frais d'administration liés à la gestion des commissions scolaires ;

ATTENDU QUE les commissions scolaires de l'Outaouais ont su relever les défis auxquels elles ont été confrontées et ce, malgré les importantes compressions budgétaires subies depuis quelques années ;

ATTENDU QUE l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté dont elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend des comptes ;

IL EST proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ATTESTER l'appréciation des élus scolaires pour la qualité du travail des 5 400 employés des commissions scolaires francophones de l'Outaouais auprès des 43 500 élèves jeunes et adultes répartis dans les 115 établissements scolaires du territoire ;

DE RÉAFFIRMER l'importance qu'une instance démocratique élue au suffrage universel puisse continuer d'administrer les commissions scolaires du Québec et d'assurer à la population du Québec un pouvoir d'influence de proximité ;

DE DEMANDER au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et au ministre de l'éducation et de l'Enseignement, de reconnaître les commissions scolaires comme des partenaires privilégiés à l'amélioration du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la ministre et aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adoptée.

2016-03-R5031 Adoption des comptes payés et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

| | |
|--|-------------|
| Les comptes payés au 29 février 2016 au montant de | 89 222.52\$ |
| Les comptes à payer au 29 février 2016 au montant de | 52 669.36\$ |
| Les salaires payés au 29 février 2016 au montant de | 6 595.50\$ |

Adoptée.

2016-03-R5032 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 26 juin 2011.

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 29 septembre 2011 par la MRC Vallée-de-la-Gatineau et est entrée en vigueur le 6 octobre 2011.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité d'Egan-Sud, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2011 à 2015 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2016 et les années suivantes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité d'Egan-Sud une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée.

2016-03-R5033 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Rapport annuel d'activité

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévue à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport

d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie » ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité d'Egan-Sud a déposé le rapport annuel pour l'année 2015 pour adoption par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité d'Egan-Sud pour l'année 2015 et l'adopte tel que déposé ;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau Monsieur Louis Gauthier qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

Adoptée.

2016-03-R5034 Demande d'Aliénation C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT la demande déposée par Madame Louise St-Amour, pour l'aliénation d'une partie de terrain pour sa propriété située sur le chemin des Eaux, propriété ayant comme cadastre le numéro 2 982 980 et 2 982 981 ;

CONSIDÉRANT que le lot 2 982 980 est entretenu et maintenu dans un état d'aménagement résidentiel depuis que M. Marcel Flansberry et Mme Louise Patry ont acquis le lot 2 982 992 ;

CONSIDÉRANT que depuis que M. et Mme Flansberry ont acquis le lot 2 982 992, ils étaient convaincus que la limite de leurs propriétés respectives était délimitée par la ligne de division entre le 2 982 980 et le lot 2 982 981 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Madame Louise St-Amour, visant l'aliénation des lots 2 982 980 et 2 982 981.

Adoptée.

2016-03-R5035 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h 15.

Adoptée.

M. Jean-René Martin
Maire suppléant

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

